

**PREFET
DE
TARN-ET-GARONNE**

**DIRECTION INTERMINISTERIELLE
DE LA STRATEGIE DE L'ETAT, DES
RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
(D.I.S.E.R.H.M)**

**MISSION ANIMATION TERRITORIALE
(M.A.T)**

Affaire suivie par : Christophe TREHOUT

☎ : 05 63 22 83 37 – Fax : 05.63.22.83.95

✉ : Christophe.trehout@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr

**L'action territoriale du commissaire
régional au redressement productif**

DESCRIPTIF

Pour faire face aux difficultés rencontrées par les entreprises et préserver l'emploi, le ministre du redressement productif a souhaité, par circulaire du 14 juin 2012, renforcer la réactivité de l'Etat et faire de cette mobilisation une priorité nationale.

Dans cette perspective, le ministre a ainsi décidé de nommer, dans chaque région, un commissaire au redressement productif qui assurera le pilotage des actions, sous l'autorité du préfet de région. En Région Midi-pyrénées, Monsieur Robert Castagnac a été désigné dans ces fonctions.

Une cellule régionale est mise en place autour du commissaire. L'objectif poursuivi s'organise autour de trois axes principaux :

1. développer nos capacités à détecter, le plus précocement possible, les difficultés d'entreprises et à expertiser les situations ;
2. préserver la proximité des premiers contacts entre entreprises et pouvoirs publics ;
3. privilégier les circuits courts d'information et notre aptitude à construire des solutions avec les acteurs concernés au plus près des lieux où elles doivent s'appliquer.

L'action territoriale du commissaire au redressement productif mobilise les services régionaux de l'Etat et s'appuie également sur les conclusions de la cellule de veille et d'alerte précoce de Tarn-et-Garonne coordonnée par Monsieur le préfet en rassemblant selon une périodicité hebdomadaire les services départementaux (Services fiscaux, URSSAF, UT DIRECCTE, Banque de France, Pôle Emploi...). Cette cellule de veille a pour mission de procéder à l'analyse des situations des entreprises identifiées au regard de différents indices.

La cellule départementale permet ainsi d'anticiper, d'évaluer, de hiérarchiser les situations à risque, en vue de les transmettre à la cellule régionale de veille et d'alerte précoce qui peut solliciter l'intervention de partenaires régionaux (conseil régional, banque de France, caisse des dépôts et consignations, OSEO, etc.) voire de la commission des chefs de services financiers afin d'accorder des délais sur les créances fiscales et sociales.

Parallèlement aux signalements particuliers d'entreprises, ce dispositif axe également son suivi et son accompagnement sur les filières professionnelles, telles que celles du BTP, des transports ou encore de la sous-traitance automobile.